

ter au nom du peuple d'exercer sur l'économie nationale un contrôle susceptible d'assurer un foyer et une existence convenables aux gens de Winnipeg-Nord-Centre et au reste du pays. Nous avons le devoir, en qualité de membres de cette Chambre, d'étudier à fond toute cette question du contrôle qu'il convient d'exercer sur notre économie nationale afin d'assurer à la population les moyens de jouir de la vie.

Si je puis disposer d'une ou deux minutes, monsieur l'Orateur, avant de terminer...

M. L'ORATEUR: Le temps de parole de l'honorable député est écoulé. Si la Chambre y consent à l'unanimité, l'honorable représentant peut continuer.

M. KNOWLES: J'ai souligné à la Chambre combien il était désirable que le comité étudiât toute la question de notre économie, s'il tient à établir des mesures de sécurité sociale qui en valent la peine. Si c'est là trop demander, j'espère que le comité recommandera au moins qu'on adopte, dès la présente session, des mesures visant à augmenter les pensions de vieillesse et à prendre soin du bien-être de nos vétérans et de nos veuves de guerre. J'espère également qu'il mettra en vigueur un programme d'assurance-maladie pour notre peuple. Ce plan national serait de nature à assurer à la population qu'elle vivra réellement de meilleurs jours lorsque la guerre sera finie.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, le prédécesseur de l'honorable préopinant (M. Knowles), qui représentait la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre était mon voisin de pupitre quand j'ai fait mon entrée à la Chambre pour la première fois. Nous avions alors présenté tous deux une résolution en vue d'organiser un régime d'assurance sociale, d'assurance-chômage et d'assurance-maladie. Ces résolutions prenaient le chemin d'un comité tout comme on se propose de le faire dans le cas de cette mesure d'assurance sociale; quel a été le résultat? On s'est rendu compte d'abord qu'à cause de la constitution canadienne et des attributions des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, il était impossible de mettre pareil projet à exécution, et en second lieu, on prétendait que le gouvernement canadien ou tout autre gouvernement ne pouvait obtenir d'autres fonds que ceux qu'il prélevait des contribuables, que pour réaliser ce projet le gouvernement devrait demander aux contribuables de fournir les fonds nécessaires et que les provinces et les municipalités devraient faire de même.

Nous avons participé à deux guerres et aujourd'hui le contribuable est chargé d'un fardeau passablement lourd. On a souvent fait

allusion au rapport Beveridge en cette Chambre. Je l'ai lu une demi-douzaine de fois. Sir William Beveridge était professeur à l'Université d'Oxford. Je ne puis comprendre comment il se fait que le gouvernement anglais ait agi comme il l'a fait à ce sujet, car tout le monde sait bien qu'un instituteur ou un professeur est un théoricien et non pas un homme pratique.

J'ai joué le rôle de pionnier en ce domaine pendant plusieurs années, monsieur l'Orateur, et je crois que le gouvernement du jour fait un faux pas. Nous devrions avoir un débat de deux ou trois jours en cette Chambre, comme on l'a fait en Angleterre, pour étudier la question et arrêter un plan d'action. Je demandais dernièrement au premier ministre (M. Mackenzie King) de nous accorder un débat d'une journée pour nous permettre de tracer les grandes lignes d'un programme de sécurité sociale. Tout d'abord, il ne saurait y avoir de sécurité tant que les anciens combattants ne jouiront pas eux-mêmes de quelque sécurité à leur retour. Le premier devoir du Parlement en établissant un plan national d'assurance est de commencer par assurer nos soldats, de prendre soin de ces soldats et des personnes à leur charge pendant les trois années qui suivront la fin de la guerre. Il y a longtemps que je prêche en ce sens; je l'ai fait au moyen d'une résolution depuis le commencement de la guerre, mais on n'a pas encore agi. La sécurité ne peut exister sans que nous ayons une politique convenable du logement. En Angleterre le débat a porté sur la question des habitations, mais nous n'avons rien fait pour voir à loger les soldats quand ils reviendront, non plus que leurs familles maintenant. Nos soldats peuvent occuper de luxueuses habitations dans la ville que j'habite, comme par exemple l'ancienne maison Flavelle de Crescent Road, mais leurs familles doivent habiter des caves et d'autres logements de ce genre. Certaines ne peuvent aucunement en trouver. S'il faut que l'on soumette à un comité de cette Chambre la question de la sécurité sociale, je suis certain que nous n'en entendrons plus parler d'ici à la fin de la présente session.

Etant donné que les remarques qu'il me reste à faire prendront dix ou quinze minutes, je propose, monsieur l'Orateur, le renvoi du débat à une séance ultérieure.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.